18 Dec 1851

473

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, le 18 Décembre, 1851.

MONSIEUR,

Permettez que le jour de l'An je monte en chaire avec vous, pour faire en partie l'instruction. La lettre pastorale ci-jointe vous fournira un texte, que vous voudrez bien commenter en le lisant.

Cette lettre vous arrivera à temps, je l'espère, pour que vous puissiez vous entendre avec quelques uns de vos Notables, pour la formation d'un conseil de tempérance, à peu près sur le plan du *Projet de Réglement*, que vous recevrez avec la présente. Car il serait bon, je pense, de l'organiser au plus vite. La chose est pourtant laissée à votre prudence.

En exhortant vos paroissiens aux œuvres de charité, veuillez bien les préparer à cette idée de foi, *que l'on fait beaucoup avec peu, quand il y a union.* Le sou de la Propagation de la Foi, par ex. fait des merveilles, parce qu'il tombe dans la caisse du monde catholique, uni pour cette belle œuvre.

A ce propos, je vous dirai que j'ai intention de faire appel au Diocèse, pour obtenir un secours qui serait nécessaire, pour mettre les Cathédrales de Montréal et de St. Hyacinthe dans un état qui réponde un peu mieux à leur qualité d'*Eglises-Mères.* Ce projet d'appel sera dressé pour la St. Ignace, que nous chômerons ici, jeudi le 5 fevrier prochain, afin que nous puissions en conférer en famille, avant d'aller plus loin.

Le mauvais esprit qui souffle de l'Europe doit nous faire craindre des jours mauvais. Je crois que nous pourrions les prévenir, du moins en partie, en soufflant sans cesse dans le cœur du peuple l'esprit de foi et de piété. C'est dans cette vue que j'ai dit un mot en passant des cinq Associations diocésaines, pour que vous ayez occasion d'en parler de temps en temps. Tâchons que Notre Seigneur ne demeure pas seul dans l'Eglise; *que le Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie* soit aimé de tous les cœurs; que le zèle pour la propagation de la foi soit ardent; que la charité soit pratiquée, et la tempérance gardée; et nous pourrons soutenir un rude assaut.

Je vous prie d'annoncer à vos paroissiens de se présenter à l'Evêché, pour leurs affaires, de 9 heures du matin à 3 heures du soir. La raison de fixer ce temps d'audience est pour leur procurer l'avantage de ne point attendre. Car il y aura toujours quelqu'un pour leur répondre. Veuillez bien leur faire comprendre que les affaires sans nombre qui nous assiégent nous empêcheront de les voir à d'autres heures.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur.

† IG. EV. DE MONTREAL.